

- sirène extérieure sur la façade (bien visible)
- transmetteur d'alarme (module GSM)
- contacts magnétiques (fenêtre, porte, porte de garage)
- détecteur de mouvement
- détecteur de bris de verre
- détecteur de fumée



Le système d'alarme doit également être mis en marche en cas d'une courte absence. Pendant la nuit, le système peut être activé partiellement pour que vous puissiez vous déplacer librement dans votre habitation.

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

Vous pouvez vous renseigner gratuitement sur tous les aspects de la prévention mécanique et électrique auprès du :

Service national de prévention de la criminalité
Cité Policière Grand-Duc Henri
Complexe A, rue de Trèves
L-2957 Luxembourg
☎ (+352) 244 24 4033
✉ prevention@police.etat.lu
🌐 www.police.lu

ZESUMME FIR IECH



Cité Policière Grand-Duc Henri
Complexe A, rue de Trèves
L-2957 Luxembourg

WWW.POLICE.LU
f y o

Version du 06.02.2020



PRÉVENTION CAMBRIOLAGE MESURES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

ZESUMME FIR IECH
WWW.POLICE.LU

POLICE
LÉTZEBUERG

- En règle général le cambriolage dure entre 5-10 minutes.
- Le cambrioleur utilise le plus souvent un tournevis pour forcer l'ouverture d'une fenêtre.
- Vous pouvez vous protéger contre le cambriolage.



Voici quelques conseils de la Police en matière de protection mécanique et électrique.

LA PROTECTION MÉCANIQUE

LES PORTES

La Police conseille d'installer une porte d'entrée antieffraction selon la norme DIN **EN1627**, d'une classe de résistance minimale **RC 2**. Le vitrage de la porte devrait correspondre à la norme DIN **EN 356** et être équipé au minimum d'un vitrage feuilleté de la classe de résistance **P4A**.

La sécurité de la porte existante peut être augmentée par une barre transversale ou une serrure supplémentaire.

LES FENÊTRES

Pour les constructions neuves ou les

transformations, il convient d'installer au moins des fenêtres antieffraction de la classe de résistance **RC2** selon DIN **EN 1627**. Le triple vitrage ne suffit pas pour rendre l'effraction difficile si aucun vitrage de sécurité feuilleté de classe de résistance **P4A** selon DIN **EN 356** n'a été installé.

Les fenêtres existantes peuvent être renforcées par des dispositifs de sécurité supplémentaires à visser.

LES SOUPIRAUX, GRILLAGES ET VOLETS ROULANTS

Les fenêtres de cave (ou puits de lumière) peuvent être renforcées par des panneaux de tôle d'acier stables ou fixées par des grilles.



Les barres des grilles en acier doivent avoir une épaisseur de 18 mm et être ancré à au moins 8 cm de profondeur dans la maçonnerie. L'espacement entre les barres ne doit pas dépasser 12 cm.

Les volets roulants en plastique (jalousies) sont conçus pour protéger l'habitation du soleil ou des regards indiscrets, mais ils ne représentent en aucun cas une protection efficace contre l'effraction.

Il est conseillé de les doter supplémentaires d'une fermeture stable, qui rend l'arrachage plus difficile. L'action de levage de l'extérieur peut être empêchée par des dispositifs de blocage, montés dans le tiers supérieur du rail ou dans le caisson du volet.

LA PROTECTION ÉLECTRIQUE

L'ÉCLAIRAGE

Les voleurs craignent la lumière. Particulièrement en automne et en hiver, lorsque les jours sont plus courts et les nuits plus longues, il est conseillé d'éclairer l'intérieur de votre maison par des minuteries électriques.

LE SYSTÈME D'ALARME

Un système d'alarme peut être facilement installé par une entreprise professionnelle. Pour les bâtiments neufs un système d'alarme câblé peut être prévu tandis que pour les immeubles existants, un système d'alarme sans fil est normalement mis en place.



Les cambrioleurs **évitent** les maisons **équipées d'un système d'alarme.**



Le système d'alarme est individuellement programmable pour chaque objet et ses habitants et devrait comprendre les éléments suivants :

- centrale d'alarme avec sirène interne